



■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 12 avril 2021
Séance du 10 mars 2021

19 Associations culturelles - subventions de fonctionnement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMANN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, MM. DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM CABARET, MARTIN, Mmes DUHIN, SGHIRI, M. AÏT MESSAOUD, Mmes ELONGUERT, PEREZ, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme SGHIRI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme PEREZ
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme JAJAN, MM. KA 7
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 32
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : 0

■ **Date de la convocation : 06/04/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Les associations jouent dans la ville un rôle important. Elles participent par leurs activités régulières, leurs animations, les événements proposés à la vie de la cité. Elles contribuent à tisser dans la population des liens sociaux et favorisent esprit d'initiative et de solidarité.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Associations	Fonctionnement
Atelier de peinture et des arts	150,00 €
Club Loisirs Audiovisuels et photos	200,00 €
Tap Danse et Jazz	200,00 €
Théâtre Tiroir	500,00 €
Papad'art	500,00 €
Global Arts production	500,00 €
Comité des Œuvres Sociales	2 900,00 €
Total	4 950,00 €

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 10 mars 2021,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **32** Pour : **32** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution des subventions sur fonctionnement suivantes :

Associations	Fonctionnement
Atelier de peinture et des arts	150,00 €
Club Loisirs Audiovisuels et photos	200,00 €
Tap Danse et Jazz	200,00 €
Théâtre Tiroir	500,00 €
Papad'art	500,00 €
Global Arts production	500,00 €
Comité des Œuvres Sociales	2 900,00 €
Total	4 950,00 €

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville sur le compte n°6574/33/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **13 AVR. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

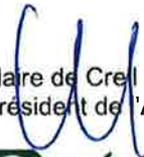
DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23/04/21

et publication ou notification le 23/04/21

affiché le13/04/21.....

CREIL, le23/04/2021.....


 Maire de Creil
 Président de l'ACSO


Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "Vie de la cité"

Corinne FABLET

